



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

RAPPORT ANNUEL 2021-2022
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(CLF)

Pour l'année 2021-2022, le Conseil de la langue française était composé de :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil ;
- Carole Boucher, professeure au campus de Shippagan ;
- Marc Basque, professeur au campus d'Edmundston ;
- Éric Hervet, professeur au campus de Moncton ;
- Maxime Roy, représentant étudiant.

Comme l'année dernière, 2021-2022 a été une période, elle aussi, marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et notamment l'apparition de nombreux variants qui ont perturbé l'activité de la communauté universitaire.

Pourtant, le Conseil a connu une animation toute particulière avec le mandat qui lui a été confié par le Sénat académique d'assister le recteur dans la réflexion sur la qualité de la langue à l'Université de Moncton.

Le présent rapport qui résume cette animation, fait d'abord le rappel du mandat du CLF, décrit son fonctionnement pendant l'année et se projette pour 2022-2023.

1. Rappel du mandat

Le Conseil de langue française accomplit sa mission d'application de la politique linguistique de l'Université de Moncton, sous la tutelle du Sénat académique et de la rectrice ou du recteur de l'Université de Moncton.

Sous la tutelle du Sénat académique, il :

- Recommande les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université ;
- Recommande les modifications à apporter éventuellement à la politique et aux normes linguistiques de l'Université.

Et sous l'autorité de la Rectrice ou du Recteur et en collaboration avec la Vice-rectrice ou le Vice-recteur de chaque campus, le Conseil :

- Sensibilise le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université ;
- Promeut l'usage efficace de la langue ;
- S'assure que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université ;
- Veille à l'application de cette politique et fait des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université ;
- Établit les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organise des ateliers de perfectionnement ;
- Reçoit les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traite et, au besoin, les transmet aux instances appropriées ;
- Rédige un rapport annuel à l'intention du Sénat.

2. Activités de l'année 2021-2022

Le Conseil de la langue française a connu une effervescence particulière au cours de l'année 2021-2022. En effet, le Sénat académique dans sa réunion du 7 mai 2021 a demandé au recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton de créer un comité ad hoc pour

réfléchir sur l'état de la langue française dans les 3 campus de l'Université. Le 17 août 2021, une réunion de concertation présidée par le recteur pour mettre sur pied ledit comité ad hoc faisait la recommandation suivante :

« Que le Conseil de la langue française soit mandaté pour organiser une journée de réflexion avec la communauté universitaire et civile des 3 campus, journée devant aboutir à une proposition de mandat du comité ad hoc. »

À la suite de ce mandat, le Conseil s'est mis en action. D'abord il s'est élargi en Conseil spécial intégrant les spécialistes de la langue des 3 campus. Ensuite, il a tenu 12 réunions sur cette question avec pour objectif de définir les termes de référence des journées, leur programme et de suggérer les conférencières et conférenciers.

Initialement prévues pour mars 2022, ces journées ont été repoussées à cause de l'apparition du variant Omicron du Covid-19 en décembre 2021 et janvier 2022. Elles se tiendront en octobre 2022.

Un rapport particulier a été produit sur cette manifestation.

Les autres obligations du Conseil sont restées classiques :

- a) La liste des manuels ;
- b) Les activités communautaires
- c) Les saisines ;

a. La liste des manuels

La liste des manuels utilisés à l'Université de Moncton a été transmise à temps par le VRER, examinée et adoptée par le Conseil en date du 13 décembre 2021. Elle a été publiée sur le site du CLF comme le demande la politique linguistique.

b. Les activités communautaires

Ces activités sont : la chronique linguistique et la Grande dictée de l'Acadie.

La chronique linguistique fut le phare des actions visant la communauté cette année, elle s'est enrichie de jeux. Malgré la pandémie, elle a été régulière et soutenue. Le Conseil une fois encore a félicité les responsables de cette activité pour cette résilience.

En ce qui concerne la Grande dictée de l'Acadie, le Conseil, lors de sa séance du 13 décembre 2021, a adopté une recommandation pour rapporter cet exercice à l'année 2023.

c. Les saisines

Le Conseil a été saisi par un membre de la communauté universitaire. Par une plainte, il porte à l'attention du Conseil que l'expression « Adjointe exécutive » ou « Adjoint exécutif » utilisée dans les offres de recrutement du service des ressources humaines de l'Université de Moncton est un calque de l'anglais. L'expression française serait « Secrétaire de direction. » Nous avons communiqué avec le VRAH par courriel le 4 février 2022 au sujet de cette plainte.

Tous les experts consultés ensuite sont unanimes pour dire que le terme « adjointe exécutive ou adjoint exécutif » est un calque de l'anglais. La recommandation suivante a alors été adoptée par le CLF à l'unanimité :

« Le Conseil de la langue française, après consultation des experts, déconseille l'usage des expressions *adjointe exécutive* ou *adjoint exécutif*, calque de l'anglais, utilisées dans certaines offres d'emploi publiées par l'Université de Moncton et propose les termes *adjointe/adjoint de direction*. »

Un autre membre de la communauté universitaire a demandé au Conseil de faire valoir auprès de la direction de l'Université que l'expression « Conseil des gouverneurs » devrait être modifiée afin de se conformer à la politique de féminisation des titres en vigueur. »

Il convient de relever que la problématique de la féminisation des titres a déjà été soulevée au Sénat académique sous la demande du Conseil de la langue française. L'Université s'était engagée à constituer un comité sur cette question

3. Perspectives pour 2022-2023

Le Conseil aura tous les yeux en ce début d'année universitaire sur l'organisation des Journées sur la qualité de la langue à l'Université, la chronique linguistique continuera d'être diffusée et elle prendra les décisions nécessaires en ce qui concerne le retour de la Grande dictée de l'Acadie.

Fait à Moncton le 5 juillet 2022

Gervais Mbarga
Président du CLF.